

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
(Code de l'Environnement - LIVRE V - TITRE 1^{er})

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur Geffriaud, Co-gérant de la société M.R.D.P.S., dont le siège social est à Freneuse, ZI du Cognard, Chemin du bout de l'île, a présenté au Préfet des Yvelines une demande, comprenant une étude d'impact, concernant la modification des conditions d'exploitation d'une installation de récupération et de stockage de déchets métalliques, à la même adresse. L'installation est soumise à autorisation au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement sous les rubriques suivantes :

Activités soumises à autorisation :

2712-2 – Installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage. - 2 Dans le cas d'autres moyens de transport hors d'usage, la surface de l'installation étant supérieure ou égale à 50 m² (surface de l'installation projetée : 9.945 m²)

2791-1 – Installation de traitement de déchets non dangereux à l'exclusion des installations visées aux rubriques 2720, 2760, 2771, 2780, 2781 et 2782. La quantité de déchets métalliques traités étant supérieure ou égale à 10 tonnes [volume moyen prévisionnel de déchets métalliques traités dans la journée (benne de collecte + déchirage de péniches 90 t/j – Volume maximal prévisionnel : 180 t/j)]

Activités soumises à déclaration : 2718-2, 2560-B-2,

Une enquête publique d'une durée de 36 jours, se déroulera du **4 avril 2016 au 9 mai 2016 inclus**. Sur décision motivée du commissaire enquêteur, cette enquête pourra être prolongée, mais ne pourra excéder deux mois, conformément à l'article R.123-6 du code de l'environnement.

Monsieur Alain CLERC, Directeur équipement et environnement à la chambre de commerce et d'industrie, en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Laurent DANE, Chef de projets informatiques, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier et de l'avis de l'Autorité Environnementale et inscrire ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Freneuse, aux jours et heures ouvrables ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur à la mairie.

Le dossier est également accessible à la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE) - Unité territoriale des Yvelines (35 rue de Noailles à Versailles). Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr). Toutes informations sur le dossier d'enquête peuvent être demandées auprès de M. Frédéric Geffriaud, Co-gérant de la société M.R.D.P.S.

Le commissaire enquêteur recevra personnellement à la Mairie de Freneuse toutes les personnes qui le souhaiteront les :

- | | |
|--------------------------------------|--------------------------------------|
| - 04 avril 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 | - 30 avril 2016 de 09 h 00 à 12 h 00 |
| - 12 avril 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 | - 09 mai 2016 à 14 h 00 à 17 h 00 |
| - 21 avril 2016 de 14 h 00 à 17 h 00 | |

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la DRIEE – Unité Territoriale et à la mairie de Freneuse, aux heures normales d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet de la préfecture des Yvelines (www.yvelines.gouv.fr), du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur et du mémoire en réponse de l'exploitant pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le Préfet des Yvelines est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploitation, comportant notamment des prescriptions spécifiques de fonctionnement, ou une décision de refus d'exploitation.